



PROGRAMME DE SENSIBILISATION
RISQUE ROUTIER

Article L. 4121-1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

OBJECTIFS

- » Favoriser la prise de conscience des dangers de la route et de leurs conséquences.
- » Améliorer le comportement des conducteurs.

ORGANISATION

- » Temps variable selon les besoins de l'entreprise.
- » En présentiel ou visioconférence.
- » 10 personnes maximum.

PROGRAMME

En fonction des besoins identifiés par l'entreprise et l'intervenant AST (résultats de l'évaluation du risque routier, document unique, sinistralité...), un programme individualisé sera établi.

Différentes thématiques peuvent être abordées lors de cette sensibilisation. Elles sont présentées sous forme de modules :

- » Module « véhicule » : facteurs d'accident liés au véhicule (absence d'entretien, pneumatiques, niveaux, éclairage et visibilité, chargement inadéquat...).
- » Module « installation au poste de conduite ».
- » Module « environnement » : facteurs d'accident liés à l'environnement (conditions météorologiques, infrastructures...).
- » Module « panneaux de signalisation routière ».
- » Module « vitesse » : limitations de vitesse, énergie cinétique, phases nécessaires à l'arrêt d'un véhicule...
- » Module « alcool, drogues, médicaments » : alcoolémie/Code de la route, doses « maison »/doses « bar », impacts sur la conduite, pictogrammes d'avertissements pour les médicaments...
- » Module « téléphone » : les différents types de distractions, les situations interdites et tolérées...
- » Module « fatigue/somnolence » : fatigue ou somnolence ? les causes, facteurs aggravants...
- » Module « conduite à tenir en cas d'accident » : protéger, alerter, secourir.
- » Module « organisation » : les facteurs d'accident liés à l'organisation (absence de planification du trajet, multiplication des déplacements...).

Ces sensibilisations peuvent s'appuyer sur l'utilisation de divers outils et supports : réactiomètre, jeu de plateau, boîtiers interactifs (sessions Code de la route), lunettes de simulation (alcool/cannabis) ...

RESTITUTION

- » **Salariés** : documents divers (fiches, livrets, réglottes...).
- » **Employeur** :
 - » Feuille d'émergence.
 - » Synthèse de la sensibilisation avec le rapport de satisfaction des participants.

